

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

### Séance du 16 mai 2024

**ETAIENT PRESENTS :** Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Martine AUFFRET, Jean Louis KERGARAVAT, Gaëlle BOBON-LE GAL, Carine HENRY, Claude GUEGAN, Julie CRUZ, Joël EUZENAT, Marc HAMONIC, Morgan CARIMALO, Trefin LEFEBVRE, Anne LE LU, Thierry LAMOURIC, François-Joseph LE BIHAN.

**ABSENCES ET POUVOIRS :**

Pascal LE CRAVER – Donne pouvoir à Xavier ROBIN  
Eric BURH – Donne pouvoir à Maryvonne LE FORESTIER  
Christine LE FLAO – Donne pouvoir à Joël EUZENAT  
Noyale LEFEBVRE – Donne pouvoir à Trefin LEFEBVRE  
Serge PERRET – Donne pouvoir à Marc HAMONIC  
Nicole BRUNON – Donne pouvoir à Thierry LAMOURIC

**Secrétaire de séance :** Martine AUFFRET

#### **Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2024**

Le compte rendu est approuvé sans modification

#### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de démission de Monsieur LE ROCH en date du 5 avril et accueille en remplacement Monsieur François Joseph LE BIHAN.  
Celui-ci se présente à l'assemblée, et à la suite, un tour de table est organisé.

#### **LANDES DE TY MOUEL : CONVENTION AVEC BRETAGNE VIVANTE ET PRESENTATION DU GESTIONNAIRE**

Monsieur Paul JOUCHET, le nouveau référent gestionnaire des Landes de Ty Mouel, et membre de l'Association Bretagne Vivante, est intervenu pour se présenter et rappeler brièvement les missions qui lui reviennent : Préconiser les travaux qui permettront d'éviter un renfermement du milieu ; engager des actions de protection de la faune et de la flore et en assurer un suivi, mener des actions de sensibilisation auprès du public ...

Une convention de 5 ans sera signée entre la commune et Bretagne Vivante pour préciser les modalités de gestion du site et de coopération à intervenir entre nos 2 structures.

Pour rappel, la commune étant propriétaire du site, elle reçoit une subvention du Département pour lui permettre d'en assurer la gestion (3 700 €). Chaque année, une réunion de bilan et de coordination des travaux à engager l'année suivante est dès lors menée entre la commune, le gestionnaire référent de Bretagne Vivante (P Jouchet), et le responsable des ENS du Département pour évaluer et prévoir les actions à mener.

#### **TABLEAU DU CONSEIL – NOMBRE ET DESIGNATION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur Le Maire rappelle la démission de Madame Gaëlle BOBON-LE GAL de son poste d'adjointe avec effet au 10 mars.

A la suite, il propose de réorganiser l'exécutif municipal en renommant un 6<sup>e</sup> adjoint.

Compte des nombreux dossiers en cours et à venir dans le domaine de l'Environnement (Projet des jardins à Plijadur, projet de chemin de rando, suivi de la gestion de nos espaces naturels dont vergers, relations avec Eau du Morbihan, actions avec Pontivy Communauté, partenariat avec Blavet Terres et Eaux ...), Monsieur Le Maire propose la nomination de Madame Martine AUFFERT sur ce 6<sup>e</sup> poste d'adjoint.

Pour précision (information non donnée au Conseil) : le niveau des indemnités de Madame AUFFRET restera identique : La délibération soumise au Conseil Municipal ne porte que sur la structure du tableau municipal, pas sur le sujet des indemnités (la délibération adoptée en la matière le 28 mars reste en vigueur)

Monsieur Le Maire répond aux remarques d'étonnement de Mr LAMOURIC et de Mme LE LU, en précisant qu'il s'agit simplement de revenir à une structuration antérieure, c'est-à-dire une équipe de 6 adjoints, 3 Conseillers délégués, et 14 Conseillers Municipaux

Pour	19
Contre	3
Abstention	1

## **PROJET NOUVELLE SALLE : PHASE APS**

Monsieur Serge BERTIC, Architecte en charge du projet expose tout d'abord les motivations qui ont guidées ses choix architecturaux, avant de s'arrêter sur la composition fonctionnelle du bâtiment.

Par rapport aux plans et dessins présentés en phase ESQ (séance du 28 mars), il y a assez peu d'évolutions (Agrandissement des sanitaires ; modification accès cuisine ; déplacement loge individuelle). Les modifications apportées viennent en grande partie des contributions des 3 réunions de concertation qui ont été menées auprès des principaux utilisateurs de la salle.

Monsieur BERTIC répond ensuite à quelques questionnements relatifs à l'enveloppe extérieure du bâtiment ou au mode de chauffage proposé.

Les documents de la phase APS ne sont pas transmis en annexes du compte rendu. Ils peuvent être consultés en mairie ou transmis sur demande via « We Transfer »

Monsieur Le Maire complète les échanges sur le projet de salle en précisant que les études de sols viennent d'être réalisées, que le choix du contrôleur technique s'est arrêté sur le cabinet APAVE, et que la procédure de recrutement du bureau d'études VRD s'achèvera la semaine prochaine.

Il termine en informant le Conseil Municipal que les démarches de recherche de financements sont également lancées, et que la commune va, sur ce projet, pouvoir compter notamment sur un soutien très important (et dérogatoire) du Département.

## **REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS ET PRIME DE POUVOIR D'ACHAT**

C'est Maryvonne LE FORETIER qui présente ce sujet en informant tout d'abord le Conseil qu'un travail a été mené auprès des agents pour leur soumettre 2 propositions :

- L'une portant sur une revalorisation du régime indemnitaire mensuel
- L'autre sur l'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat proposée par le Gouvernement

L'enveloppe supplémentaire d'indemnités autorisée dans le cadre de ces échanges était de 8 500 € maximum pour 2024 et de nouveau 5000 € en 2025

Les agents ont finalement opté pour un report de la revalorisation du régime indemnitaire mensuel en 2025, et dès lors pour l'attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat limitée à 50% de ce que permet le décret d'application

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

## CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS COMMUNAUX

Madame Martine AUFFRET rappelle que la commune s'est engagée depuis longtemps avec l'appui du syndicat Terre et Eau dans l'application de pratiques vertueuses en matière de gestion de ses espaces naturels : suppression des traitements phytosanitaires ; plan de gestion différencié des espaces verts ... cet engagement avait été contractualisé au travers la signature d'une charte dont elle a atteint le 5<sup>e</sup> niveau. Cette charte a été enrichie en fin d'année dernière avec l'ajout de nouvelles thématiques telle la préservation de la biodiversité ou la gestion de l'eau ou encore des déchets verts. Madame AUFFRET propose de renouveler les engagements déjà pris, et d'adhérer à la nouvelle charte proposée. Cette adhésion permettra de bénéficier du soutien du syndicat Blavet Terres et eaux dans l'évolution de nos pratiques.

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

## AVIS SUR UNE ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA SOCIETE CHAUVIRE TP

Monsieur Le Maire rappelle que la société CHAUVIRE TP de Malguénac souhaite pouvoir étendre sa plateforme de traitement de mâchefers au lieu-dit Coëtnan pour répondre à l'accroissement du volume issu de l'incinérateur du Sourn. Ces mâchefers sont valorisés sur le site de Malguénac en matériaux destinés aux travaux routiers.

Une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a été nécessaire avant d'autoriser ou pas cette exploitation. Celle-ci s'est déroulée du 8 avril au 10 mai.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le dossier présenté à l'enquête publique.

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

## ADHESION A LA SPA

Jusqu'à présent c'est Pontivy Communauté qui souscrivait une adhésion à la SPA au titre de ses communes membres.

- Considérant d'une part les seuils de dépenses entraînant une procédure de marché public avant de faire le choix de son prestataire, et donc l'obligation pour Pontivy Communauté de mettre en concurrence les prestataires œuvrant dans cette branche d'activité,
- Considérant d'autre part, la volonté de certaines communes de pouvoir faire appel à une société privée capable de mettre en œuvre, outre un gardiennage d'animaux, une prestation de capture,

Le Conseil Communautaire a pris la décision de ne plus assurer cette compétence pour le compte des communes et les laisse désormais libres du choix de leur prestataire et de ses modalités d'intervention.

Madame LE FORESTIER propose alors au Conseil Municipal de signer une convention avec la SPA pour assurer la prestation de fourrière animale pour une durée de 3 ans

Le montant de la participation financière s'élèvera à 0.70€ par habitat.

Pontivy Communauté reversera à la commune, au travers du mécanisme de la dotation de compensation, l'enveloppe financière qu'elle consacrait jusqu'alors à cette mission (0.70 €/hab également)

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

## MOTION CONTRE LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Sur proposition de l'Association des Petites Villes de France, le Conseil Municipal adopte une motion rappelant à l'Etat que les collectivités locales ne sont pas responsables du déficit public de la France. Une nouvelle contribution de leur part au redressement des comptes publics serait considérée comme injuste et de plus contre-productif dans un contexte où ces mêmes collectivités ont perdu une grande part de leur autonomie financière, alors qu'elles doivent faire face à une évolution conséquente de leurs dépenses courantes et sont, par ailleurs déjà engagées dans un plan de dépenses pluriannuelles devant leur permettre d'engager des investissements promis dans le cadre de leurs programmes municipaux mais aussi rendus indispensables pour mener une politique de transition écologique.

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

## ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Monsieur Xavier ROBIN rappelle que le cadre réglementaire d'organisation de la semaine scolaire est toujours celui conduisant à une semaine de 4,5 jours. Le décret d'application permet néanmoins aux communes, en accord avec la direction de l'établissement scolaire, de solliciter un aménagement de ce temps scolaire pour proposer une répartition sur 4 jours.

Monsieur ROBIN propose donc au Conseil de solliciter une dérogation au cadre réglementaire pour poursuivre l'organisation actuelle sur 4 jours.

Quelques échanges ont lieu faisant référence notamment à l'intérêt pédagogique pour l'enfant de suivre sa scolarité sur 4.5 jours

La proposition est adoptée par 22 voix sur 24

Pour	21
Contre	2
Abstention	0

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Elections Européennes : Le tableau des permanences devrait être communiqué d'ici une semaine

### Travaux :

Ombrières : Le chantier au boulodrome est terminé, et répond parfaitement à nos attentes, et surtout à celles des pratiquants

A stade, les travaux sont en cours, les ombrières sont posées sur le parking et en passe de l'être sur le terrain de tennis

Pavillons : Il y a eu des retards assez importants pris ces dernières semaines. Retards dus en grande partie aux difficultés de réaliser les enduits dans de bonnes conditions.

La livraison devrait néanmoins être confirmée pour fin juillet.

L'attribution des logements a été effectuée par une commission dédiée et surtout avec l'assistance de SOLIHA qui a examiné les conditions de chaque dossier et noté ces candidatures sous l'angle de différents critères

L'entrée dans les logements est prévue au 1<sup>er</sup> septembre

Lotissements : Rue des Marronniers : 5 lots réservés sur les 7

Coet Moustoir : 1 lot réservé sur les 4

Programme voirie : les travaux se dérouleront entre le 12 et le 25 juin

### Informations RH

Elise LE BORGNE va rejoindre la commune de CLEGUER à compter du 8 juillet

Recrutement toujours en cours sur le poste de responsable de service périscolaire

